

## ATTESTATION D'ASSURANCE

# 2011

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SOUSSignée ATTESTE AVOIR DÉLIVRÉ À :



N° D'IDENTIFICATION : 7385074/E/10

UNE POLICE N° : 7004393/S

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011

N° D'EDITION D'ATTESTATION : 201151370

La garantie du contrat ne s'applique qu'aux opérations dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 5 000 000,00 € hors taxes et qui sont réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre mer.

SARL CALTHER

55 QUAI DE VALMY

75010 PARIS

Cette police actuellement en vigueur, satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

### Activités assurées :

- B.3 Missions de BET ou d'ingénieur conseil pour les ouvrages relevant du génie climatique ou pour la définition des équipements d'isolation thermique des ouvrages et/ou l'étude des transmissions thermiques.
- B.5.1 Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique ou de calcul thermique réglementaire, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux.

Fait à Paris, le 1er janvier 2011

  
EUROMAF SA